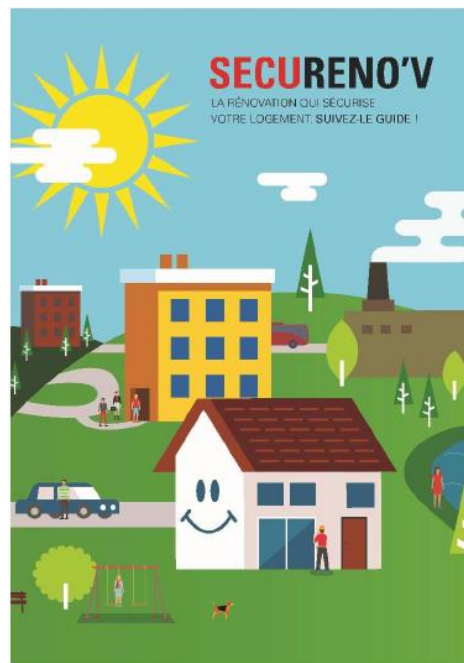


CSS GENAY

Mise en œuvre du volet Habitat du PPRT Genay Neuville sur Saône



1- point travaux, financements restants et avenant à venir



RAPPEL

PPRT GENAY/NEUVILLE
BASF AGRI/COATEX

Approuvé le 10/11/2014

Convention cadre de financement 17/10/2017



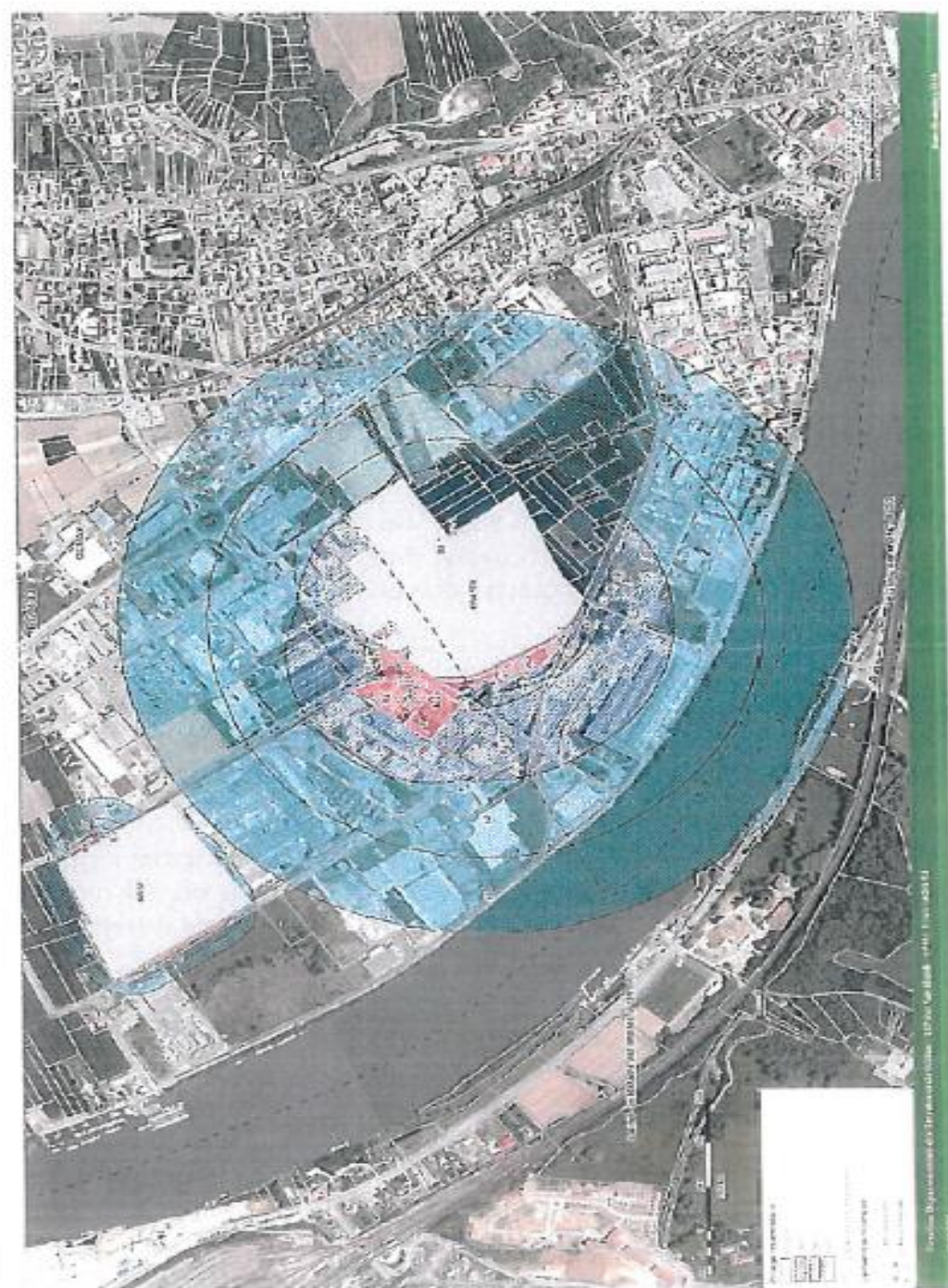
Effet de
surpression

Exposition au risque de surpression faible < 50 mbars

- ❑ Relance courriers le 10 mars 2023, les 14 riverains sur Genay et les 2 riverains sur Neuville classifiés « Renoncement ». Suite à ces envois de courriers, nous avons 12 réponses :
 - 8 d'entre eux n'étaient pas vulnérables (leurs façades n'étant pas exposés ou bien des travaux réalisés antérieurement suffisaient à leur mise en sécurité – affirmations vérifiées avec le diagnostic)
 - 2 sont hors périmètre (idem)
 - 2 ont repris la démarche
 - 3 n'ont jamais répondu aux courriers (2 sur Genay et 1 sur Neuville)
 - 1 n'habite plus à l'adresse indiqué
- ❑ Donc sur les 35 logements estimés et visités en début de dispositif, il n'y en a que **25 qui sont vulnérables (21 sur Genay et 4 sur Neuville)** :
 - 12 ont fait les travaux soit 48%
 - Ultime relance le 28/08/2023 (dans le cadre d'un arrêt au 01/01/2024 => aucun retour

PPRT BASF AGRI production et COATEX usine 1 de Genay

Carte de zonage réglementaire



Loi de finances 2021 : signature de 2 avenants

=> PPRT Genay/Neuville-sur-Saône

❑ La durée de la convention était prévue et inscrite jusqu'au 10 novembre 2022.

L'avenant n°1 vient modifier la convention cadre de financement des travaux de renforcement prescrits par le PPRT et proroger la convention pour qu'elle se poursuive jusqu'au 1^{er} janvier 2024, **sans aucune autre modification notamment, sur les montants des financements** : Signature le 30/08/2022

❑ L'avenant n°2 vient modifier la convention cadre de financement des travaux de renforcement prescrits par le PPRT et **modifier les financements** : Signature le 18/09/2023

- Consignation MDL : 28 932,50 €
- Consignation Région : 1 067,50 €
- Consignation Coatex : 30 000 €

Loi de finances 2024 : préparation avenant n°3

- ⇒ Compte tenu du fort impact budgétaire pour les ménages concernés par les obligations de travaux
- ⇒ Compte tenu du faible nombre de logements mis en sécurité sur l'ensemble du territoire national
- ⇒ Proposition de prolonger de trois le crédit d'impôt afférent aux dépenses en faveur de l'aide aux personnes.
- ⇒ Prolongation actée, corrélativement, de trois ans le délai prévu à l'article L. 515-16-2 du code de l'environnement pour la réalisation de ces travaux, en **le portant de huit à onze ans** et en prolongeant l'échéance du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2027 pour les PPRT approuvés avant le 1^{er} janvier 2016.

=> Conséquence pour le PPRT Genay/Neuville-sur-Saône

❑ La durée de la convention était prévue et inscrite jusqu'au 01/01/2024.

L'avenant n°3 va venir modifier la convention cadre de financement des travaux de renforcement prescrits par le PPRT et proroger la convention pour qu'elle se poursuive jusqu'au 1^{er} janvier 2027, **sans modification du montant des financements** : Signature prévue fin 1^{er} semestre 2024

avenant n°3 convention cadre à rédiger (pas de modification des financements)

FINANCEURS	VENTILATION	PPRT VDC	DELAI	DATE FIN	Enveloppe restante au 02/01/2024	NB de L restants	PRIX MOYEN/L	BESOIN
	100%	200 000,00 €	prolongation loi de finances 2024 de 3 ans	01/01/2027	101 072,77 €	11 (13- 2 renoncements définitifs)		90 683,30 €
AIDES INDIRECTES								
ETAT (CI)	40%	80 000 €			40 429,11 €	11		36 273,32 €
AIDES INDIRECTES	60%	120 000 €			60 643,66 €	11	4 946,36 €	54 409,98 €
Total Collectivités		60 000,00 €			30 321,83 €	11	2 473,18 €	27 204,99 €
Métropole de Lyon	95,73% des 30% + 4,27% des 5%	57 865,00 €			28 622,13 €	11	2 385,18 €	26 236,95 €
Région ARA	4,27% des 25%	2 135,00 €			1 056,04 €	11	88,00 €	968,04 €
Total Industriel		60 000,00 €			29 678,17 €	11	2 473,18 €	27 204,99 €
COATEX	30%	30 000,00 €			29 678,17 €	11	2 473,18 €	27 204,99 €

Nous vous remercions de votre attention

